

ASSURANCE CROISIERE



ASSUREVER
assure vos voyages



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE

<p>ANNULATION DE VOYAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> Maladie, y compris pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie, accident ou décès Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> 50 000 € / personne et 200 000 € / événement Franchise de 50 € / personne Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 100 € / personne
<p>AVION / TRAIN MANQUE A L'ALLER</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau titre de transport « aller » à hauteur de 50 % du prix du voyage (maximum 1 500 € / personne) 10 % du montant du voyage (250 € maximum)
<p>RETARD AERIEN > 4 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage (250 € maximum)
<p>APPAREILLAGE MANQUE EXCLUSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais d'acheminement vers la prochaine escale OU Retour anticipé 	<ul style="list-style-type: none"> 50 % du prix du voyage (maximum 1 500 € / personne) Billet retour + taxi
<p>BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS</p> <ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte <ul style="list-style-type: none"> Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Frais de reconstitution des documents d'identité Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 3 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / valise 150 € / personne Indemnité forfaitaire de 400 € / personne
<p>ANNULATION D'EXCURSION EXCLUSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> Suite à maladie, accident ou vol des pièces d'identité nécessaires au débarquement 	<ul style="list-style-type: none"> 250 € / excursion et 1 000 € / croisière / personne
<p>MODIFICATION D'ITINERAIRE PAR LA COMPAGNIE DE CROISIERES EXCLUSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> Indemnité compensatoire 	<ul style="list-style-type: none"> 150 € / personne et 750 € / dossier
<p>FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial
<p>RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER</p> <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € maximum / événement 75 € / sinistre
<p>RETOUR IMPOSSIBLE</p> <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage / nuit / pers. avec un mini. de 50 € (maxi. 5 nuits) 1 nuit
<p>ARRIVEE TARDIVE DU BATEAU EXCLUSIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau titre de transport « retour » à hauteur de 50 % du prix du voyage (maximum 1 500 € / personne)
<p>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement, y compris en cas d'épidémie ou pandémie Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Frais hôteliers suite à mise en quarantaine Frais médicaux à l'étranger, y compris en cas d'épidémie ou pandémie Urgences dentaires <ul style="list-style-type: none"> Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriment du corps Frais funéraires Frais hôteliers suite à quarantaine 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maxi. 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 2 500 € / personne Frais d'hôtel 80 € / nuit (maxi. 14 nuits)
<p>RETOUR ANTICIPE</p> <ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas d'attentat survenant à destination ou sinistre à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi Billet retour + taxi
<p>ASSISTANCE VOYAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 1 500 € / personne



INFOS +

Durée maximum du séjour	180 jours
Nombre d'assurés par contrat	9 personnes maximum
Territorialité	monde entier (sauf stipulation contraire)